

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 21 (1917)

Artikel: Un problème difficile : fragment de l'histoire monétaire de Neuchâtel

Autor: Wavre, W. / Demole, Eug.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172898>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN PROBLÈME DIFFICILE

Fragment de l'histoire monétaire de Neuchâtel.

A la mort du duc Henri II d'Orléans-Longueville, survenue en 1663, la souveraineté de Neuchâtel échut à son fils aîné, Jean-Louis-Charles, sous la régence de sa mère, Anne-Geneviève de Bourbon.

Faible de corps et d'esprit, ce jeune prince consentit à s'effacer devant son frère cadet, Charles-Paris, et à se destiner à l'Église. Tous deux arrivèrent à Neuchâtel au commencement de mars 1668 et là, par devant les représentants des Trois-États assemblés au château, Jean-Louis-Charles d'Orléans-Longueville abdiqua entre les mains de son frère, puis se retira à Grandson, delà, par la Savoie, en Italie et s'en fut à Rome.

L'abdication dont nous venons de parler eut lieu le 13 mars 1668. Voici, d'après le journal d'Abraham Chaillet¹, quelques détails sur cette cérémonie et les réjouissances dont elle fut suivie :

« La dessus fust faict un festain au grand poylle du « chasteau ou plussieurs de ses Messieurs de Frybourg

¹ Manuscrit non paginé, sur le plat duquel on lit :

LIVRE OU SONT ESCRIPTES PLUSSIEURS CHOSES PAR MOY REMARQUÉES ICI
ESCRIPTES POUR MEMOYRE L'ANNÉE 1614.

A. CHAILLET.

Et plus bas :

REVEU ET CORRIGÉ DE NOUVEAU SUR MES VIEUX MEMOYRES ET JOURNAL.

Ce cahier devait contenir tout le journal Chaillet, 1614-1673, mais la première partie, de 1614 à 1642, a été arrachée. Elle existe, cependant, en copie du XVIII^e siècle, avec le titre suivant :

MÉMOYRE DE PLUSSIEURS CHOSES ADVENUES, REMARQUÉES PAR MOY ABRAHAM CHAILLET DEMPUISTS L'AN 1614. (Bibliothèque de Neuchâtel.) Ces mémoires ont été publiés dans le *Musée neuchâtelois*, de 1880 à 1900.

« et Solleure ce rencontrerent Messieurs du Conseil
« d'Estat, les offissiers en chefs et les 24 du conseil de
« ville pour les recepvoir, Lieutenants des Justices, deux
« justiciers de chasque Justisses, gephiers et subtiers.
« On les envoya diner qui au Singe, Croix blanche et
« Coc d'Inde qu'on avoict ordonné a ce subject. Devant
« le festin, nous allasmes touts fayre la reverance a
« nostre prince, et dona des graces a plussieurs qui
« estoient condamnez a mort par la justice, légitima
« des bastars, dona la vie a d'aulcungs meurtriers, fist
« des dops et charitez a plussieurs. On avoict fait battre
« pour 500 ₣ de pièces d'argent de la valleur de dix
« crutzer, l'effigie du prince d'un costé et des lettres
« entour signifiant Carolus Parissius aurellianus princeps
« Novi Castri, et de l'autre costé l'ecusson aux armes
« et entour en lettre occulli domini super justos, que le
« prince et le sr. de Fontenay jetterent dès le cimetiere
« d'en hault au peuple qui estoict en grande foule sur
« le cimetière du bas proche l'escolle. Y avoict un
« grandissime nombre d'hommes, femmes, filles, enfans.
« Le prince mesme jecta beaucoub en oultre de demy
« escus blanc et monnoye. On fist courrir la fontayne
« de la rue du chasteau de vin longue espasse, en
« premier de vin blanc et puis après de rouge jusques
« a enyron 15 ou aultant de muictz que chascun alloict
« puisser dans l'auge et recepvoir des goullectes. Y eu
« grande confussion, beaucoupt de seaux, pots, bouteilles
« cassez et gens renverssez. »

Le récit qu'on vient de lire se retrouve, mais fort abrégé, dans les *Annales historiques*, de Jonas Boyve¹.
« [Charles-Paris], est-il dit, fit aussi jeter à la population
« 800 francs de monnaies et de pièces d'argent. »

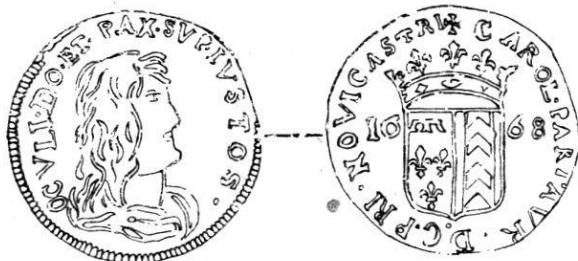
Enfin, le même récit a été fait par un chroniqueur

¹ *Annales historiques du Comté de Neuchâtel et Valangin*, par Jonas Boyve.
Neuchâtel, 1854-1858, 5 vol. in-8°, voir vol. 4, p. 152.

anonyme, que cite M. Bonhôte¹ dans le *Musée neuchâtelois* de 1889 : « S. A. [jeta] près de quarante pistoles, partie « en monnoye, partie en pièces blanches, marquées de « son effigie, de ses armes et de son nom. »

Aucun de ces divers récits n'indique la somme employée à la fabrication de ces pièces de dix-kreuzers. Abraham Chaillet parle de 500 écus, ce qui est à coup sûr fort exagéré. Jonas Boyve indique la somme de 800 francs de monnaies et de pièces jetées au peuple, mais, à supposer que ces pièces d'argent fussent les dix-kreuzers de Charles-Paris, cela ne donne pas le montant de l'émission. Enfin, le chroniqueur anonyme dit que l'on jeta au peuple pour quarante pistoles, soit en monnaies, soit en pièces frappées au nom de Charles-Paris, et, là encore, le départ n'est pas fait qui permettrait de connaître le montant de l'émission des pièces de dix-kreuzers.

Voici la description de ces pièces :



¹ *L'abbé d'Orléans et le comte de Saint-Pol à Neuchâtel, en 1668*, par J.-H. Bonhôte, dans le *Musée Neuchâtelois*, 1889, page 57-70. Cet article comprend le *Journal du Voyage de Messieurs les comtes de Dunois et de Saint-Pol en leur comté de Neuchâtel*, par un chroniqueur anonyme, et il est suivi d'*Extrait du Journal d'Ab. Chaillet*, sur le même sujet, dans un français très rajeuni.

On ne sait où J.-H. Bonhôte a pris le récit du *Journal de Voyage des comtes de Dunois et de Saint-Pol* qui aujourd'hui semble avoir disparu. M. Léon Montandon, qui a bien voulu faire quelques recherches à ce sujet, m'écrivait ce qui suit : « Dans le Manuel du Conseil d'État, à la date du 9 mars 1668, il y a quatre pages « blanches, avec la note suivante épinglee :

« Du ... mars 1668. Ces quatre pages sont laissées en blanc pour y noter un narré « de l'arrivée de leurs Altesses Sérénissimes, Jean-Louys Charles d'Orléans et Charles- « Paris d'Orléans en pays, que M. le Chancelier a dit qu'il feroit. » M. Montandon ajoute : « Ce narré a-t-il été fait et est-il devenu le *Journal* qu'a publié le *Musée neuchâtelois*, je l'ignore. »

Dans un cercle de grènetis (D 38) OCVLI · DO · ET ·
PAX · SVP · IVSTOS ·

Buste à droite.

R. (D 2) CAROL · PARI · AVR · D · G · PRI ·
NOVICASTRI ✶

Écu couronné, parti d'Orléans-Longueville et de
Neuchâtel, accompagné de 16-68.

Poids 2^{gr}, 23. Mod. 0,021. R. Musée de Neuchâtel.

Cette pièce, bien que fort rare, a été décrite par plusieurs auteurs, Morel-Fatio¹, M. A. Michaud² et William Wavre³. La malfaçon en est extrême, ce qui ne saurait surprendre lorsque l'on sait que les coins furent gravés et les pièces frappées entre le 8 et le 13 mars, donc en moins d'une semaine.

Les auteurs que nous venons de nommer ont dit de cette pièce tout ce qu'on en pouvait dire alors. Si nous venons aujourd'hui y ajouter quelque chose, c'est grâce à un document des archives de Neuchâtel, retrouvé l'an passé, et dont voici l'exacte transcription :

« Compte du sieur Wittnauwer pour la Seigneurie⁴.
« Le 10^e mars 1668, j'ay ressu de Monsieur le Tréshorier
« Ruodolf Chambrier la somme de cent et dix escus-blanc
« pour les convertir en des piesces de cinq sols pour le
« service de Son Altesse, comme apperd la quitansce
« au pied de ladite ordonansce singné de ma main.

« Qui font en nostre monnoye cent soisante cinq
« escus.

« Le 13^e mars, portant lesdites piesces au chateau,
« Monsieur d'Ervel⁵ et un aultre Singneur désirèrent les

¹ A. Morel-Fatio. *Neuchâtel en Suisse. Monnaies inédites d'Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, et de son fils Charles-Paris*, dans la *Revue numismatique*, 2^e série, t. XI, 1866, p. 356-366, vign.

² A. Michaud. *Numismatique neuchâteloise*, dans le *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, 1886, p. 1-8, pl.

³ W. Wavre. *Charles-Paris, duc d'Orléans-Longueville*, dans le *Musée neuchâtelois*, 1892, p. 266-270, pl.

⁴ Pièces du décret de Nicolas Wittnauver, du 18 mai 1669. Archives de Neuchâtel.

⁵ Ou Ervoil.

« voir ; là foule de ces Messieurs ce jettent desus, là ou
« ce trovant esguarés de quatre jets

\ll Cy jjjj jets.

« Déliveré par ordre de Monsieur Brun,
« procureur général, à Monsieur le com-
« missaire Sandoy, deuy cents et qua-
« rante jets, cy ij^e xl jets.

« tare et desquale six jets, cy vi jets.

“Soma deux cents et cinquante jets.

« qui font en nostre monnoye cent vingt cinq escus.

« Idem, j'ay délivré pour le travail à quatre manou-
« veriers pour trois jours et nuit à huit batze par per-
« sonne, font les trois journées vingdt et quattro liveres.

Cv xxiiii £.

« Idem à M^e Pierre la Tante [Quartier la
« Tente] pour raccomoder les uten-
« silles vingdt et six batze. cy vi £. vi gros.

« Idem pour ferr et assier quatre batze. j. £.

« Idem pour pierre à vin, sell et charbon

« vingt batz v. £

« Idem pour suif, huile et chandales

« dix gros x gros.

« Pour ma paine et vaccatiton, remettant à la prudence
de vos Grandeurs. »

me
riture.) « Passé tous ces menus articles pour 60 *û* que
« font douze escus.

D'u
autre éc } « Partant, il reste deu à la Seigneurie vingt et
« huit escus. »

Le compte de Nicolas Wittnauer, où les pièces frappées sont appelées tour à tour pièces de cinq-sols [tournois] et jets, peut être analysé comme suit :

Nicolas Wittnauer reçut du trésorier 110 écus-blancs de trente batz, faisant 165 écus de cinq-livres, de Neuchâtel. La matière mise en œuvre fut de 83 écus-blancs, soit 125 écus de Neuchâtel, avec lesquels il fut frappé 250 jets, dont 4 égarés et 6 comptés comme remède de poids. Les 40 écus non utilisés pour la fonte furent partiellement employés aux frais de la frappe ; le reste fut rendu par Wittnauer.

Les 125 écus de cinq-livres, soit 20 batz, représentant la matière en œuvre, firent donc un total de 250 jets, soit 2500 batz ; chaque jet avait donc une valeur de 10 batz, alors que nous savons que ces pièces, appelées aussi cinq-sols [tournois], ne valaient que $2 \frac{1}{2}$ batz, soit 10 kreuzers. Les 125 écus de vingt-batz auraient dû produire 1000 pièces de dix-kreuzers et non pas 250 de quarante-kreuzers.

Le calcul peut être fait autrement.

Les 83 écus-blancs employés par Wittnauer devaient faire un poids d'environ $2^{kg},257$. Ce poids, réparti entre 250 pièces, donne pour chacune d'elle 9^{gr},02, tandis que réparti entre 1000 pièces, il conduit par pièce à 2^{gr},25¹, ce qui est, à peu de chose près, le poids de la pièce de Charles-Paris, conservée à Neuchâtel, qui pèse 2^{gr},22. Enfin, si l'on veut faire le compte d'après la valeur de l'écu de France en batz, on se souviendra² que cet écu valait à Neuchâtel environ 30 batz, ce qui, pour 83 écus donne 996 pièces de dix-kreuzers.

Ces différents calculs conduisent donc au même résultat, c'est qu'il y eut environ 1000 pièces frappées, que Wittnauer réduit à 250 jets.

On pourrait supposer que le document n'a pas été transcrit exactement et qu'il faut lire franc en abrégé, là où on a lu jet. En effet, le franc de Neuchâtel valant

¹ Le titre est celui de l'écu-blanc de France, soit de 0,910.

² Manuel du Conseil, 1655, vol. 15, fo 186.

10 batz, 250 francs feraient 2500 batz, soit 1000 pièces de dix-kreuzers. Mais cette hypothèse, déjà peu admissible en elle-même, pour qui connaît la scrupuleuse exactitude des archivistes de Neuchâtel, doit être abandonnée, c'est bien jet qui est la bonne leçon.

Dans l'ancien langage des monnayeurs, jet a toujours, semble-t-il, signifié jeton, soit jetoir ; il dérive du verbe jeter, car on jetait les jets ou jetons dans les cases du comptoir pour compter. Il y a même des jetons du XVI^e siècle qui portent la sentence :

« Qui bien jettera le compte trouvera ! »

Mais jusqu'à ce jour, on ne lui connaissait pas le sens que semble indiquer le compte de Nicolas Wittnauer, c'est à dire un groupement de quatre pièces.

Nous avons tenu à consulter M. le professeur J. Jeanjaquet, à Neuchâtel, dont la compétence en ces matières est bien connue, et lui avons demandé si le mot de jet, dans le sens qui semble ressortir du compte de Wittnauer, a quelque attache avec les patois romands. M. Jeanjaquet a bien voulu nous répondre ce qui suit :

« Neuchâtel, 12 sept. 1917.

« Monsieur,

« J'ai fait rechercher dans les collections du « glossaire romand » centralisées à Zurich, s'il s'y trouvait « quelque indication pouvant servir à l'exploitation du « mot *jet*, dont m'entretient votre lettre du 5 courant. « Il ressort des renseignements reçus que *jet* n'est « attesté en patois qu'avec le sens de contribution, « cotisation, dont je ne vois rien d'utile à tirer. Je ne « crois pas d'ailleurs que ce soit dans l'idiome local qu'il « faille chercher la valeur du terme qui nous occupe, « mais bien plutôt dans la langue technique.

« En s'appuyant sur ce que donnent à ce sujet les dictionnaires et sur ce qui résulte de vos textes, il me paraît que, dans ce sens spécial, *jet* pourrait bien désigner un groupe de pièces préparées simultanément, une sorte d'ébauche, précédant la pièce achevée, comme on disait le *jet* d'un acte, pour le projet, la minute. Puisque *jet* et *jeton* se sont employés concurremment, il est vraisemblable que les caractères distinctifs du *jeton* devaient aussi se retrouver dans le *jet*. Quels étaient-ils à l'origine... »

On se rappelle qu'il y a une cinquantaine d'années, Morel-Fatio¹, en analysant les comptes provenant de monnayeurs lausannois du XVI^e siècle, a rencontré le mot *querne* comme exprimant la réunion de quatre pièces. Le monnayeur, par exemple, au lieu de dire qu'il avait frappé 1200 pièces, s'exprimait en disant qu'il avait frappé 300 quernes. Morel-Fatio a fort judicieusement rapproché ce mode de compter d'un procédé spécial, employé aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, pour frapper la monnaie. En voici la description abrégée² : Deux cylindres métalliques tournaient l'un contre l'autre [actionnés d'habitude par un cours d'eau] ; ils présentaient à intervalles égaux, la gravure de quatre coins, de telle sorte que, lorsque chacun des cylindres avait fait un tour complet, les quatre coins de l'un avaient rencontré les quatre coins de l'autre et fourni [sur une lame de métal] l'empreinte de quatre pièces de monnaies. Il ne restait plus alors qu'à découper les quatre disques.

Cette machine à coins multiples fut employée dans nombre d'ateliers suisses, et nous la trouvons fonctionnant à Neuchâtel, pour la frappe des testons et des

¹ A Morel-Fatio. *Essai sur le mot Querne employé par les monnayeurs lausannois au XVI^e siècle et sur quelques anciens noms de monnaies usités chez les Suisses*. Lausanne, 1866, br. in-8° de 20 p.

² Conf. E. Demole. *Histoire monétaire de Genève, de 1535 à 1792*. Genève et Paris, 1887, in-4°, pl., p. 50.

thalers de 1631 et 1632¹. L'atelier se trouvait précisément alors dirigé par Nicolas Wittnauer qui, nommé maître de Monnaie, le 19 juin 1629², devait rester en fonction jusqu'au commencement de 1669³. Nous ne pensons pas que la machine à coins multiples ait été bien longtemps employée à Neuchâtel ; elle devait céder le pas au balancier, d'un fonctionnement plus simple et plus rapide, mais il est certain que Wittnauer s'en servit dans les premières années de sa maîtrise, et ce peut bien être là, qu'au lieu de compter par quernes, comme ses devanciers, il ait pris l'habitude de compter par jets. Malheureusement, les comptes personnels de Nicolas Wittnauer n'existent pas, on n'en connaît que le résumé, et la matière en œuvre s'y trouve toujours exprimée en marcs et en pièces.

Admettons cependant que cette habitude prise par Wittnauer de compter par jets pendant sa jeunesse, ait persisté jusqu'à la fin de sa vie, alors même qu'il ne faisait plus usage de la machine à coins multiples, il n'en demeurerait pas moins vrai que cette habitude semble lui avoir été personnelle, car jusqu'à ce jour tout au moins, on n'en connaît pas d'autre exemple.

Que sont devenues les mille pièces jetées au peuple le 13 mars 1668 ? On en connaît encore quelques exemplaires qui n'atteignent pas, semble-t-il, le chiffre quatre. Il n'est guère admissible qu'une émission de mille pièces frappée à la fin du XVII^e siècle ait pu à ce point disparaître sans qu'il y ait à la base de cette disparition un phénomène insolite. Ce phénomène ne serait-il pas que les pièces de cette émission ne furent pas toutes jetées au peuple, mais qu'en majeure partie on les refondit ?

¹ Archives de Neuchâtel, liasse C 21, nos 4, 5 et 6.

² *Ibid.*, liasse I 20, nos 21 et 22.

³ *Ibid.*, Manuel du Conseil, vol. 22, fo 195.

Le jeune Charles-Paris avait été élevé en France, au sein de toutes les élégances des seigneurs de la cour de Louis XIV ; il était à l'âge où l'on tient à sa figure, surtout lorsqu'elle est aussi avenante qu'était la sienne¹, et l'on peut se représenter quelle dut être sa déception quand Nicolas Wittnauer lui présenta la caricature gravée sur ses jets ! On entend d'ici les rires à demi contenus des jeunes seigneurs de sa suite, et l'on ne saurait trouver étrange que cette malencontreuse émission ait été pour la plus grande partie refondue. Cependant aucun document ne nous en fournit la preuve.

Un mot encore au sujet des coins employés à frapper les dix-kreuzers de 1668. Deux d'entre eux, conservés au Cabinet de numismatique de Neuchâtel, ont attiré l'attention de Morel-Fatio². « Je me suis convaincu, dit-
« il, par un examen attentif, que ce coin (celui de
« l'effigie) présentait des différences sensibles avec la
« pièce elle-même. Ainsi, la première lettre du mot *oculi*
« y est omise. Malgré cette imperfection qui aurait dû
« la faire rebuter, le coin, d'ailleurs mal trempé et par
« conséquent trop mou, porte la trace d'un usage
« prolongé et d'une fabrication opérée en toute hâte,
« pour la distribution faite impromptu le 13 mars. »

Il semble bien que le jugement, d'habitude si sûr de Morel-Fatio, ait été mis en défaut à cette occasion. En effet, non seulement le coin en question est mal trempé, mais il n'est pas trempé du tout, ce qui éloigne la possibilité d'une frappe prolongée. En outre, la face de choc, opposée à la gravure, est vierge de tout coup de marteau ou de balancier, ce qui démontre bien que le coin n'a pas fonctionné. Au reste, aucune des rarissimes pièces de Charles-Paris ne porte la légende *Culi Domini*, etc., et l'on peut être certain que le procureur général,

¹ Conf. W. Wavre, *op. cit.* et le portrait qu'il donne du prince Charles-Paris.

² Conf. Morel-Fatio, *Neuchâtel en Suisse*, *op. cit.*

surintendant de la Monnaie, n'aurait pas laissé passer une semblable coquille.

Notre collègue, M. Auguste Jaccard, médailleur, qui a une grande expérience en ces matières, est d'avis que le coin en question n'a été qu'ébauché dans ses lignes principales, tant pour la légende que pour l'effigie, mais qu'il n'a pas fonctionné.

On peut donc considérer ce coin comme un essai malheureux qui ne fit que retarder l'émission, cependant si pressante. Il fallut graver à nouveau un second coin, avec une hâte encore plus grande, et l'on s'explique bien alors que le résultat ait été si mauvais.

† W. WAVRE¹ et Eug. DEMOLE.



¹ Bien que W. Wavre, décédé en 1909, n'ait pas eu connaissance du document sur lequel repose cette étude, j'ai tenu cependant à ce que son nom ne soit pas oublié.
(Eug. D.)